

# PROCÈS-VERBAL

d'une assemblée publique de la *Commission du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration*, tenue le lundi 27 novembre 2006 à 15 h, à l'hôtel de ville, à la salle du conseil, au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal.

**Objet : Adoption des recommandations sur la méthode de répartition des dépenses mixtes entre le volet d'agglomération et le volet local du budget de la Ville de Montréal**

## SONT PRÉSENTS :

- M. Alan DeSousa**, FCA, président  
Membre du comité exécutif  
Maire de l'arrondissement de Saint-Laurent
- M. Edward Janiszewski**, vice-président  
Maire de la Ville de Dollard-Des-Ormeaux
- M. Sammy Forcillo**  
Membre du comité exécutif  
Conseiller de ville  
Arrondissement de Ville-Marie
- M. James V. Infantino**  
Conseiller de ville  
Arrondissement de Montréal-Nord
- Mme Maria Tutino**  
Mairesse de la Ville de Baie d'Urfé
- M. Bertrand A. Ward**  
Conseiller de ville  
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

## EST ABSENT :

- M. Ronald Bossy**  
Conseiller d'arrondissement  
Arrondissement du Sud-Ouest

## INVITÉ :

- M. Sylvain Gouin**  
Chef de division, Direction du plan d'affaires et du budget

**Assistance :** 12 personnes

## 1. Ouverture de l'assemblée

M. DeSousa ouvre l'assemblée et demande aux membres de la commission de se présenter; il souligne la présence de M. Sylvain Gouin, chef de division, Direction du plan d'affaires et du budget au Service des finances. Il mentionne que cette assemblée s'inscrit dans le cadre des travaux de la Commission du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration et qu'elle porte sur l'adoption des recommandations sur la méthode de répartition des dépenses mixtes entre le volet d'agglomération et le volet local du budget de la Ville de Montréal. M. DeSousa rappelle qu'une première assemblée s'est déroulée le 6 septembre dernier au cours de laquelle la commission a étudié le dossier de la méthode de répartition des dépenses mixtes. M. DeSousa souligne également la création d'un groupe de travail

composé de représentants des municipalités reconstituées et du Service des finances. Ce groupe de travail était chargé d'étudier le dossier et de trouver des positions communes entre la Ville et les municipalités, positions dont la commission a tenu compte pour les recommandations présentées.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Bertrand A. Ward, appuyée par la conseillère Maria Tutino, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## **3. Adoption des procès verbaux**

Sur une proposition de M. Sammy Forcillo, appuyée par M. Bertrand A. Ward, le procès verbal de la séance du 11 mai sur l'étude du processus budgétaire est adopté.

## **4. Adoption des recommandations sur la méthode de répartition des dépenses mixtes entre le volet d'agglomération et le volet local du budget de la Ville de Montréal**

M. DeSousa annonce que la commission est maintenant prête à adopter ses recommandations et il en fait la lecture.

### **LA COMMISSION DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION**

remercie les intervenants qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations ainsi que les gestionnaires qui ont participé à l'étude pour la qualité de leurs interventions lors des séances de travail et de l'assemblée publique et,

elle remercie également le Groupe de travail formé de représentants des villes reconstituées et de la Ville de Montréal qui ont travaillé conjointement à définir et préciser les modalités d'application d'un taux des dépenses d'administration à appliquer aux dépenses d'agglomération,

et fait les recommandations suivantes au conseil d'agglomération :

#### **R – 1**

Que le conseil d'agglomération mandate le Service des finances afin qu'il modifie la méthode actuelle de répartition sur les dépenses mixtes, développée en conformité du *Règlement sur les dépenses mixtes* (RCG-06-016), de manière à considérer un taux des dépenses d'administration à s'appliquer aux dépenses d'agglomération (en remplacement de l'actuel partage des dépenses mixtes d'administration générale).

Sur une proposition de M. Sammy Forcillo, appuyée par M. James Infantino, la recommandation 1 est adoptée.

#### **R – 2**

Que le conseil d'agglomération mandate le Service des finances afin qu'il modifie la méthode actuelle de répartition sur les dépenses mixtes, développée en conformité du *Règlement sur les dépenses mixtes* (RCG-06-016), de manière à considérer un taux des dépenses d'administration établi à 8,19 % en fonction du budget 2006 à appliquer aux dépenses d'agglomération desquelles sont réduites les dépenses du service de la dette, la totalité des dépenses de contributions et les dépenses contingentes.

Sur une proposition de M. Sammy Forcillo, appuyée par M. James Infantino, la recommandation 2 est adoptée à la majorité. Deux membres de la commission, Mme Maria Tutino et M. Edward Janiszewski ont exprimé leur dissidence à l'égard de la recommandation 2 et ils ont déposé un rapport minoritaire.

### **R – 3**

Que le conseil d'agglomération mandate le Service des finances afin qu'il modifie la méthode actuelle de répartition sur les dépenses mixtes, développée en conformité du *Règlement sur les dépenses mixtes* (RCG-06-016), de manière à considérer un taux de dépenses d'administration qui n'incorpore aucune bonification à titre de facteur de risque.

Sur une proposition de Mme Maria Tutino, appuyée par M. Bertrand Ward, la recommandation 3 est adoptée.

### **R – 4**

Que le conseil d'agglomération mandate le Service des finances afin qu'il modifie la méthode actuelle de répartition sur les dépenses mixtes, développée en conformité du *Règlement sur les dépenses mixtes* (RCG-06-016), de manière à considérer un taux de dépenses d'administration qui fluctuera annuellement en tenant compte de l'évolution du budget des dépenses d'administration des unités de soutien par rapport à celle du budget des dépenses d'agglomération.

Sur une proposition de M. Janiszewski, appuyée par M. Sammy Forcillo, la recommandation 4 est adoptée.

### **R – 5**

Que le conseil d'agglomération mandate le Service des finances afin qu'il modifie la méthode actuelle de répartition sur les dépenses mixtes, développée en conformité du *Règlement sur les dépenses mixtes* (RCG-06-016), de manière à considérer le maintien de la méthode actuelle de répartition des dépenses mixtes concernant le partage des dépenses mixtes liées aux autres activités.

Sur une proposition de M. Sammy Forcillo, appuyée par M. Bertrand Ward, la recommandation 5 est adoptée.

### **R – 6**

Que le conseil d'agglomération mandate le Service des finances afin qu'il obtienne auprès des différentes unités d'affaires le calcul détaillé associé à chaque clé de répartition retenue aux fins du partage des dépenses mixtes liées aux activités de transport, d'hygiène du milieu, de santé et bien-être, d'aménagement, d'urbanisme et développement ainsi que de loisirs et culture.

Sur une proposition de M. James Infantino, appuyée par Mme Tutino, la recommandation 6 est adoptée.

## **5. Période de questions du public**

Aucune intervention.

## 6. Période de questions des membres de la commission

Aucune intervention.

## 7. Levée de l'assemblée

M. Alan DeSousa remercie les différents intervenants, les représentants du Service des finances ainsi que les membres de la commission qui ont participé à l'étude du dossier. Il rappelle que le rapport de consultation sera déposé exceptionnellement au conseil d'agglomération du 30 novembre et que le rapport sera disponible le lendemain sur le site internet de la commission.

Adopté à la séance du 24 mai 2007

« ORIGINAL SIGNÉ »

---

Alan DeSousa  
Président

« ORIGINAL SIGNÉ »

---

Christiane Bolduc  
Secrétaire-researchiste